

## Newsletter ASAPAYERNE 4/2023

### F-35 ET CHARGE SONORE

Le 6 décembre, les Forces aériennes ont présenté aux communes et organisations concernées, parmi elles ASAPAYERNE, le résultat des études de bruit précédant l'établissement d'un nouveau cadastre de bruit. Celui-ci est rendu nécessaire, entre autres, par l'introduction planifiée du nouvel avion de combat F-35.

Il résulte des études présentées qu'au contraire de celles de Meiringen et d'Emmen, la région de Payerne subira une exposition au bruit plus forte qu'actuellement.

Les réactions courroucées relayées par la presse n'auront échappé à personne. Sur le plan politique, le Conseiller national Pierre-André Page et le Conseiller aux Etats Pascal Broulis interpellèrent les 11 et 12 décembre le Conseil fédéral à ce propos. Des démarches ont également été engagées au niveau des Cantons.

Les tensions créées par l'annonce du 6 décembre ne doivent pas occulter le fait que tant l'armée que les élus de la région défendent sous des angles différents les intérêts de cercles concentriques d'une même population. Une convergence de vues est absolument indispensable afin que l'aérodrome puisse assumer sa mission d'infrastructure au service de la défense nationale d'une part, de l'économie d'autre part.

Les procédures d'adaptation des cadres institutionnels de l'exploitation militaire (plan sectoriel militaire et règlement d'exploitation) seront ouvertes ultérieurement et dans l'intervalle, le dialogue entre instances concernées se poursuit. Dans ce contexte, ASAPAYERNE s'engage, directement et au travers de son réseau, en faveur de solutions permettant d'assurer la conciliation d'intérêts dont il importe que les divergences soient réduites autant et aussi vite que possible.

## NOUVELLE LOI SUR LE CO2 - TAXE SUR L'AVIATION D'AFFAIRES

On se souvient du refus par le peuple suisse, le 13 juin 2021, d'une révision de la loi sur le CO2 introduisant divers mécanismes punitifs et notamment une taxe sur l'aviation d'affaires.

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga avait alors déclaré que « *de nombreuses personnes veulent protéger le climat, mais pas de cette manière. Le Conseil fédéral a compris le message* ». La Confédération a donc remis l'ouvrage sur le métier et annoncé qu'« *afin de tenir compte des résultats de la votation populaire de juin 2021, il ne prévoit aucune nouvelle taxe. Le Conseil fédéral table plutôt sur des incitations efficaces, complétées par des encouragements et des investissements ciblés* ».

Malgré ces signaux clairs reflétant la volonté populaire, traduits dans un nouveau projet adopté en septembre dernier par le Conseil des Etats, la Commission de l'environnement de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a fait savoir le 9 novembre dernier qu'une majorité de ses membres proposait de soumettre les vols de jets privés et de jets d'affaires d'un poids égal ou supérieur à 5,7 tonnes à une nouvelle taxe. La proposition visait un montant de 500 à 3000 francs par vol. Reprenant la volonté du peuple, le Conseil national a heureusement décidé ce 20 décembre de rejeter cette proposition.

Le fait que se manifeste au Parlement une volonté de taxer pourtant rejetée par le peuple préoccupe. Cela doit inciter à la plus grande vigilance dans les développements de la législation et à une action constante et concertée des milieux concernés, en soutien à l'aviation d'affaires indispensable à notre pays. Par ses liens multiples, comprenant les acteurs présents sur la plateforme aéroportuaire et le tissu sociétal qui bénéficie de celle-ci, ASAPAYERNE apporte sa contribution aux actions nécessaires à la préservation des fonctionnalités de l'aérodrome de Payerne.

\*\*\*\*\*

Le comité souhaite à tous de sereines et heureuses fêtes de Noël. Il se réjouit de partager avec vous une année 2024 riche en contributions aux activités de l'aérodrome de Payerne et de ses nombreux acteurs !

Payerne, décembre 2023

